

Séance du Grand Conseil

Mardi 18 juin 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président signale que les débats du Grand Conseil ne seront pas retransmis ce matin sur la chaîne de télévision la Télé. Il salue à la tribune du public une classe d'élèves de Vallorbe.			
	2.	Dépôts Simple question: Régis Courdesse. Interpellation: Jérôme Christen et consorts.			
RENV-CE	3.	(13_INT_137) Interpellation Jacques Nicolet et consorts - Conditions météorologiques de ce printemps et ordonnance sur les contributions d'estivage, le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures et apporter son soutien à l'agriculture? (Développement)			
RENV-CE	4.	(13_INT_138) Interpellation Michel Miéville - Imposition des frontaliers : raison d'Etat, mais ce sont les Vaudois qui paient la différence ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(13_INT_139) Interpellation Pierre-Yves Rapaz - Energie renouvelable, l'hydraulique ne mérite-t-elle pas aussi notre soutien ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(13_INT_140) Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Les installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) ne sont pas à géométries variables (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	7.	<p>(55) Exposé des motifs et projet de loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et modifiant la loi du 12 septembre 1984 sur la prévoyance professionnelle de certaines catégories de personnel (LLPP) et</p> <p>Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'440'000'000.- pour diverses mesures permettant la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et fixant le montant annuel disponible pour la prise en charge du coût du pont AVS et</p> <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Claudine Wyssa et consorts demandant l'abrogation des dispositions obligeant les collaborateurs à prendre une retraite anticipée après 37,5 ans de cotisation à la CPEV (09_POS_112) (Suite des débats) (1er débat)</p> <p>(suite des débats; 1er débat): LCP: art. 20: amdt com à l'al. 1 accepté à la majorité, avec quelques abstentions et avis contraires. Art. 20 amendé accepté. Art. 21 à 23 acceptés sans discussion. Art. 24: amdt com à l'al. 1 (nouveau) accepté par 75 oui, 54 non et 1 abstention. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 78 oui, 59 non et aucune abstention. Art. 24 amendé accepté à la majorité, avec une vingtaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions. Art. 25 accepté. Art. 26: amdts com aux al. 1 et 2 acceptés. Art. 26 amendé accepté. Art. 27 à 32 acceptés. Art. 33: amdt com (suppression) accepté. Art. 34 et 35 acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>LLPP: art. 1 à 3 acceptés (abrogation des articles). Fin du 1er débat.</p> <p>Projet de décret: art. 1: amdt com (oui) à l'al. 1 est opposé à l'amdt Dolivo (non): l'amdt com est nettement préféré, avec six voix pour l'amdt Dolivo. Amdt com est ensuite accepté pour lui-même avec qqs abstentions. Amdt com à l'al. 2 accepté. Amdt com à l'al. 3 accepté. Amdt com à l'al. 4 accepté. Amdt M. Buffat à l'al. 4 est accepté à la majorité, avec une trentaine d'abstentions. Amdt com à l'al. 5 accepté. Art. 1 amendé accepté à une très large majorité, avec deux abstentions. Art. 2: amdt com (suppression de l'art.) accepté. Art. 3: amdt Papilloud (suppression de l'art.) refusé par 65 non, 37 oui et 29 abstentions. Art. 3 non amendé accepté. Art. 4: amdt com à l'al. 3 accepté par 60 oui, 49 non et 14 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 68 oui, 50 non et 12 abstentions. Art. 4 amendé accepté. Art. 4a (nouveau):</p>	DSAS.	Wyssa C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 18 juin 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>amdt com accepté. Art. 5 et 6 acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 101 oui, 27 non et 6 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): LCP: art. 1 à 11 acceptés. Art. 12: amdt Dolivo refusé à une nette majorité, moins une vingtaine d'avis contraires et abstentions. Art. 12 accepté. Art. 13 à 18 acceptés. Art. 19: amdt Dolivo à l'al. 2 refusé. Art. 19 accepté. Art. 20 à 23 acceptés. Art. 24: amdt Dolivo refusé par 73 non, 54 oui et 3 abstentions. Art. 24 accepté. Art. 25 à 35 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat.</p> <p>LLPP: art. 1 à 3 acceptés (abrogation des articles). Fin du 2ème débat.</p> <p>Projet de décret: art. 1 et 2 acceptés. Art. 3: amdt Dolivo (suppression de l'art.) refusé par 67 non, 27 oui et 31 abstentions. Art. 3 non amendé accepté. Art. 4 accepté. Art. 4a accepté. Art. 5 et 6 acceptés. Fin du 2ème débat.</p> <p>En vote final, les deux projets de lois et le projet de décret sont adoptés par 100 oui, 27 non et 9 abstentions.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Claudine Wyssa et consorts sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).</p>			
TRAITE	8.	(12_INT_069) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo - Quelles démarches a entrepris - respectivement va entreprendre - le gouvernement vaudois pour éviter que les assurés de SUPRA Assurances SA, de SUPRA-1846 SA, d'ASSURA SA ne soient les dindons de la farce ?	DSAS.		
TRAITE	9.	(13_INT_091) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Vuillemin à propos du fichage des patients aux urgences, des hôpitaux, de la prise en charge des dits fichés et des conséquences d'un tel dispositif sur leur santé	DSAS.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 18 juin 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	10.	(12_INT_059) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations : (12_INT_059) Axel Marion et consorts - L'engagement du canton dans le dispositif toxicomanie et marginalité de la ville de Lausanne, des précisions SVP ! et (12_INT_064) Jean-Marie Surer et consorts - la commune de Lausanne n'a-t-elle pas les moyens de se payer sa « Nouvelle Terrasse » ? Détermination n°1 Axel Marion à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation est adoptée par 67 oui, 35 non et 23 abstentions. Consistant en un voeu, la détermination est renvoyée au Conseil d'Etat, qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée. Détermination n°2 Axel Marion à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation est refusée par 104 non, 16 oui et 4 abstentions.	DSAS.		
OA	11.	(54) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 1'940'000.- pour financer l'entretien lourd de trois giratoires Poissine, Mottey et Champ-Courbe sur la route RC 401-B-P entre la jonction autoroutière de Corcelettes près de Grandson et Concise, sur le territoire des communes de Grandson, Bonvillars, Onnens et de Corcelles-près-Concise (2ème débat) (2ème débat): les articles 1 et 2 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 111 oui, soit à l'unanimité.	DIRH.	Modoux P.	
TRAITE	12.	(13_INT_084) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Dominique Bonny - Des glissières de sécurité sécurisées	DIRH.		
TRAITE	13.	(13_INT_101) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts - Assainissement du tunnel routier du Gothard : "Ô forage, Ô désespoir"	DIRH.		
REF	14.	(12_POS_010) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts concernant l'accueil de l'enfance, hâte-toi lentement ! Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 64 oui, 46 non et 6 abstentions (classement du postulat)	DIRH	Golaz F.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 18 juin 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	15.	(12_INT_023) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Qui est aux commandes du " Projet de territoire Suisse" ?	DINT.		
RENV-CE	16.	(12_MOT_008) Motion Christelle Luisier Brodard et consorts concernant la mesure A11 du Plan directeur cantonal - nécessité d'une solution plus souple afin de favoriser la création de logements La transformation de la motion en postulat, demandée par M. le député Courdesse, est refusée par 67 non, 62 oui et 2 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 67 non, 62 oui et 2 abstentions. Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 69 oui, 54 non et 7 abstentions (prise en considération partielle de la motion et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Creteigny G. (Majorité), Freymond Cantone F. (Minorité)	
RENV-T	17.	(12_MOT_007) Motion Catherine Labouchère et consorts concernant le plan directeur cantonal (PDCn) - modification de la mesure A12	DINT	Creteigny G. (Majorité), Freymond Cantone F. (Minorité)	25/06/2013
RENV-T	18.	(13_INI_002) Initiative Jacques Perrin et consorts pour que le canton demande à l'Assemblée fédérale la suppression des contraintes de la LFAIE (Lex Koller) dans les régions soumises à la lex Weber (Développement et demande de prise en considération immédiate)			25/06/2013
RENV-T	19.	(11_INT_644) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Guy-Philippe Bolay - Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) - Une stratégie pour supprimer toute extension commerciale dans le canton?	DINT.		25/06/2013
RENV-T	20.	(12_POS_011) Postulat Anne Baehler Bech et consorts concernant le fonctionnement de l'Ordre judiciaire - pour une plus grande souplesse	DINT	Mattenberger N.	25/06/2013
RENV-T	21.	(12_INT_058) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alice Glauser - Extension future du Centre de Détention de la Croisée, qualité exigée !	DINT.		25/06/2013
RENV-T	22.	(13_INT_096) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alice Glauser - Qui construit donc l'extension de la Croisée ?	DINT.		25/06/2013

Séance du Grand Conseil

Mardi 18 juin 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	23.	(13_INT_102) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Aliette Rey-Marion - Fraude à la viande chevaline : les consommateurs 100% pigeons !	DSE.		25/06/2013
RENV-T	24.	(13_INT_088) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Raphaël Mahaim - Taxe poubelles, dispositif de financement communal et mesures sociales d'accompagnement : le diable se cache dans les détails !	DSE.		25/06/2013
RENV-T	25.	(13_INT_098) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Brigitte Crottaz et consorts - La récolte du PET va-t-elle disparaître dans les eco-points ?	DSE.		25/06/2013
RENV-T	26.	(13_INT_093) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Collet - Où se situera la prochaine décharge contrôlée bioactive DCB ?	DSE.		25/06/2013
RENV-T	27.	(13_INT_103) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Dominique-Ella Christin et consorts - Régionalisation des STEPS et lutte contre les micropolluants : quelle stratégie pour la suite ?	DSE.		25/06/2013
RENV-T	28.	(13_INT_086) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel et consort - Le Gros-de-Vaud va-t-il devenir le dépotoir de notre canton ?	DSE.		25/06/2013

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :